

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulterie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAUT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

Excusés : Dominique GUILBOT, Mathias DIXNEUF, Mattieu MANCEAU

Jérôme GLORIAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 20 avril 2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Concertation préalable – Procédure de Zac Auralis 2

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4, et L. 311-1 et suivants,
- Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2015,
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2015, et son annexe le Site Patrimonial Remarquable, servitude d'utilité publique qui s'impose aux autres documents d'urbanisme sur la commune d'Airvault depuis le 21 mars 2018.

- Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :
 - les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,
 - les modalités de la concertation,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire décide :

- **Article 1 :** d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement.
- **Article 2 :** d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes : Le registre est mis à disposition du public. Une plate-forme est mise en ligne et accessible au public durant toute la durée de la concertation. Deux demi-journées de permanences seront tenues par Deux-Sèvres Aménagement au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet aux dates communiquées par voie de presse et sur le site de l'intercommunalité dès qu'elles seront connues. Une

réunion de présentation du projet et d'informations sera ouverte au public à la date communiquée par voie de presse et sur le site de l'intercommunalité dès qu'elle sera connue.

- **Article 3** : de charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet de mener la concertation.
- **Article 4** : de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- **Article 5** : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
- **Article 6** : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A Airvault, le 27 avril 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210510-361-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-05-2021

Publication le : 10-05-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48